



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNE D'HENNEBONT**

Séance Publique du 30 septembre 2021

**Objet de la délibération**

**REPARTITION DES SUBVENTIONS OMS AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES -  
ANNEE 2021**

Le trente septembre deux mille vingt et un à 18 H 30, séance ordinaire du Conseil Municipal de la Commune d'HENNEBONT, légalement convoqué le vingt et un septembre deux mille vingt et un, réuni au lieu de ses séances, Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Michèle DOLLÉ, Maire

**Etaient présents :**

Michèle DOLLÉ , Yves GUYOT , Nadia SOUFFOY , Claudine CORPART , Thierry FALQUERHO , Valérie MAHÉ , Lisenn LE CLOIREC , Marie-Françoise CÉREZ , André HARTEREAU , Pascal LE LIBOUX , Laure LE MARÉCHAL , Frédéric TOUSSAINT , Peggy CACLIN , Philippe PERRONNO , Martine JOURDAIN , Jacques KERZERHO , Jean-François LE CORFF , Tiphaine SIRET , Gwendal HENRY , Anne-Laure LE DOUSSAL , Yves DOUAY , Joël TRÉCANT , Guillaume KERRIC , Fabrice LEBRETON , Aurélia HENRIO , Pierre-Yves LE BOUDEC , Sylvie SCOTÉ LE CALVÉ , Julien LE DOUSSAL , Michèle LE BAIL .

**Absents excusés ayant donné pouvoir :**

Stéphane LOHÉZIC à Michèle DOLLÉ, Julian PONDAVEN à Tiphaine SIRE , Roselyne MALARDÉ à Jean-François LE CORFF , Christian LE BOULAIRE à Michèle LE BAIL .

**Absent(s) :**

Madame la Présidente déclare la séance ouverte et prie les Conseillers Municipaux de désigner l'un des membres du Conseil pour Secrétaire. Monsieur Guillaume KERRIC désigné pour remplir ces fonctions, les accepte et prend place au bureau en cette qualité.

Direction de la Vie de la Cité

**N° 2021.09.007**

**REPARTITION DES SUBVENTIONS OMS AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES - ANNEE 2021**

**Rapporteur : Philippe PERRONNO**

Comme chaque année, la Ville d'Hennebont a provisionné une enveloppe financière destinée à être distribuée aux associations sportives adhérentes à l'Office Municipal des Sports (OMS) sous forme de subventions.

Pour la deuxième année consécutive, en raison de la COVID 19, l'assemblée générale de l'OMS n'a pas pu se tenir et ne sera pas programmée avant plusieurs mois ; aussi, le Bureau de l'OMS a décidé de voter la répartition des subventions aux associations sportives adhérentes sur les mêmes critères que les années précédentes.

Il s'est exprimé favorablement sur le projet de répartition des subventions 2021 en tenant compte des retours d'effectifs de la saison 2020/2021 selon les critères internes à l'OMS.

Le tableau joint tient également compte du règlement d'attribution des subventions en vigueur au sein de la Collectivité.

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-29 et suivants,

**Vu** l'avis du Bureau Municipal en date du 30 août 2021,

**Vu** l'avis favorable de la Commission « Vie » en date du 16 septembre 2021,

**Vu** le courrier et le tableau de répartition de l'OMS en date du 19 juin 2021,

**Vu** le rapport présenté,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

→ **VALIDE** ces propositions de subvention,

→ **DIT QUE** la dépense sera inscrite au Budget au compte : 6574

**Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette délibération.**

Le registre dûment signé  
Pour extrait certifié conforme  
La Maire,

**Michèle DOLLÉ**

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Rennes 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 RENNES Cedex, ou par l'application Télérecours Citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)